En visitant l'Exposition

LA MAISON ALLEMANDE, maison sans fenêtres...

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Cet ensemble architectural, noble et sévère, est conforme aux monuments publics de la nouvelle Allemagne. Nous retrouverons d'ailleurs ce style, qu'on pourrait appeler rectiligne, dans la décoration intérieure de l'édifice et jusque dans son magnifique mobilier, remarquable à la fois par la pureté de ses formes et la richesse de sa matière.

Le vestibule d'entrée, situé au rez-de-chaussée de la tour, dans les piliers de laquelle circulent des ascenseurs, contient seulement, en son milieu, une fort belle sculpture du professeur Kobbe: **Le génie de la Révélation.**

On se trouve, aussitôt après, à l'intérieur d'une nef, très haute et très profonde, entièrement parquetée, et qui reçoit la clarté du jour par un plafond vitré s'étendant sur presque toute la longueur du hall. Mais, vers le soir, douze grands lustres magnifiques et quantité de lampadaires de bronze doré inondent cette salle immense de leur lumière artificielle.

Ici, pas d'étages, pas de galeries, pas de séparations. On se croirait dans un musée somptueux d'une impressionnante unité ; d'aucuns ont dit : dans une cathédrale. De chaque côté, douze piliers se détachent des murs tendus d'étoffe de couleur brique, dont le dessin, formé de croix gammées entrelacées, fait songer à une grecque développant ses lignes brisées dans tous les sens.

Entre ces piliers, vingt-deux grands tableaux, dans leur cadre doré, représentent des paysages allemands, des monuments, des usines.

Cependant, à l'entrée, précédant, de chaque côté, l'alignement des piliers, la muraille est ornée de hautes compositions de Schwarzer en mosaïque : à droite, un groupe d'hommes évoque le **Travail ;** à gauche, de gracieuses jeunes femmes symbolisent la **Force par la Joie.**

Vers le fond de la nef, quelques degrés conduisent à une estrade ornée d'une rampe de fer forgé et dont les murs latéraux sont parés, l'un, d'une grande tapisserie de la Gobelin-Manufacture de Munich: **Les quatre éléments,** et l'autre, d'une fresque de Hengstenberg : **La loi du travail national,** tandis que le mur du fond est constitué par un vitrail monumental, de la Manufacture de Koenigsberg, représentant l'emblème du IIIme Reich : l'aigle et la croix gammée, au-dessus de deux rangées d'écussons aux armes des principales villes d'Allemagne.

De chaque côté de cette estrade, qui forme un vaste salon de réception et de repos, des portes donnent accès aux escaliers — un peu étroits — qui montent jusqu'à la terrasse, d'où l'on domine l'Exposition et où l'on trouve jardin, jet d'eau, sièges de repos, brasserie et restaurant. On y voit aussi un énorme bison en bronze vert du professeur Gorsemann et toute une succession de panneaux chargés d'images touristiques.

***

Dans le pavillon de l'U.R.S.S., on montre surtout des photographies murales, disposées sans trop de goût, et des portraits de Lénine et Staline, par douzaines. Dans la Maison allemande, vous ne trouverez pas une seule effigie d'Adolf Hitler et le procédé un peu sommaire de la photographie substituée à la présentation des produits et des œuvres de la nation au travail est heureusement remplacé par une exposition réelle de collections d'objets de toute nature, d'instruments, d'appareils, de meubles, d'étoffes, de fabrications multiples, de pièces d'art de toute beauté, d'outillage et de mécanique, sans oublier, naturellement, les produits de remplacement auxquels l'Economie du Reich attache une si haute importance: le buna, caoutchouc synthétique, la cire, les pierres précieuses, les laines artificielles, l'ammoniaque, les combustibles de substitution, les colorants, etc...

Une cinquantaine de longues et luxueuses vitrines disposées symétriquement et qui, toutes, constituent un splendide travail d'ébénisterie, contiennent tout l'apport du génie allemand dans le domaine des arts et de la technique: porcelaines, bijoux, objets en or, en argent, en ambre, médailles, trousses de voyage, coutellerie de Solingen, articles de fumeurs, photographie, instruments de musique, des gammes d'étoffes, aux nuances grand teint, d'un goût parfait, collection de roches allemandes, appareillage électrique, appareils téléphoniques, impressions artistiques, livres et reliures, arts appliqués en verrerie, instruments de précision d'optique, de chirurgie, d'horlogerie, poupées de Nuremberg, de Steinach et Grengen, faïences d'art, etc...

Le visiteur prodigieusement intéressé, s'arrête tour à tour devant l'harmonium électrique et le piano à queue Neo-Bechstein à reproduction électrique devant les instruments pour automobiles, les appareils de T.S.F., les télescripteurs, les appareils de vérification, les cinémas miniature, les télescopes et instruments d'astronomie, les compas gyroscopiques, les arts plastiques, les meubles de grand luxe, la table parée de son service de porcelaine, de ses cristaux, de son argenterie, de ses candélabres électriques et entourée de ses sièges moëlleux, de ses dessertes et de toutes les commodités.

Voici une grande lunette « Zeiss », voici la Mercédès-Benz, voiture record, voici un moteur Diesel pour Zeppelin, voici toute une série de dispositifs pour avions. Et puis, deux postes de télévision, et puis, une salle de cinéma pour 200 personnes environ...

Et puis, de-ci de-là, des maquettes volumineuses reconstituant en relief toutes les constructions du régime hitlérien: le Palais des arts allemands à Munich, une autostrade, la place Adolf-Hitler à Weiman, la plage de « Force par la Joie » à Ruegen, le « Parteigelaende » de Nuremberg, le navire à moteur du « Front du Travail », pour les croisières de vacances, etc., tandis que les peintures murales vous renvoient des rues de Rothenburg, de Munich, de Bayreuth, de Nuremberg, le Niederfinow, etc., et nous montrent les usines Krupp, la fête de mai, un congrès du parti national-socialiste, le pont du Mangfallbrücke, les usines Zeunawerk, une salle d'opérations, un bourg sur le Rhin, le Brandenburger Tor, le téléférique de la Zugspitze, l'usine Walchensée, l'autostrade, les terrains sportifs, et j'en oublie.

Et je n'ai rien dit des petits meubles en bois de rose, des commodes aux dessus de marbre, des belles pièces de marqueterie et des objets d'art qui les garnissent, des hautes statuettes de faïence coloriée, des vases chargés de fleurs, des sièges profonds et confortables qui donnent à cet ensemble, aux allures de palais, une note exquise d'intimité.

Oui, vraiment, la Maison de la pauvre Allemagne fait riche. Elle est riche de son travail, de sa discipline, des ses traditions et de son orgueil national, le mot étant ici employé dans son sens le plus noble.

M. D.

LES CONFLITS SOCIAUX

On constate une certaine effervescence chez les grévistes agricoles du Cambrésis

Les arrivées massives de volontaires, envoyés par les groupements de défense paysanne, ont créé un mouvement de mécontentement qui s'est traduit par une certaine effervescence chez les grévistes agricoles du Cambrésis.

Des mesures ont été prises pour maintenir l'ordre.

La grève agricole de Mets-en-Couture est terminée

Les ouvriers betteraviers de Metz-en-Couture, qui étaient en grève depuis plusieurs jours, ont repris leur travail samedi matin.

On sait que les ouvriers réclamaient 450 fr à l'hectare, alors que les patrons leur donnaient 425 fr.

Nous croyons savoir que l'accord s'est fait sur 430 fr à l'hectare.

Patrons et ouvriers de la métallurgie américaine restant sur leurs positions, le conflit menace d'être insoluble

Chicago, 5 juin. — La grève de la métallurgie qui affecte au moins 150.000 ouvriers, dans l'Illinois, l'Indiana, l'Ohio, la Pensylvanie, semble s'être engagée dans une impasse.

En effet, les chefs syndicalistes et les directeurs des usines affirment une égale détermination et proclament les uns et les autres qu'ils ne céderont pas.

M. John Lewis, président du comité d'organisation industrielle maintient sa prétention de faire reconnaître son organisation comme la seule qualifiée pour représenter les ouvriers auprès des patrons, alors que ces derniers y restent absolument opposés. La grève se poursuit donc dans une atmosphère de nervosité.

A Chicago, 78.000 ouvriers sont en chômage. Dans la banlieue sud de la ville, l'usine de la « Republic Steel » est complètement entourée par des piquets de grévistes, cependant les 2.000 ouvriers qui y travaillent encore sont convenablement ravitaillés.

D'ailleurs, des centaines de policiers et des gardes armés, embauchés par la « Republic Steel » montent une faction autour des bâtiments, aux côtés des piquets de grève.

L'Union départementale des Syndicats des maîtres-artisans a ouvert son congrès à Douai

L'Union départementale des Syndicats des maîtres artisans du Nord a ouvert à Douai son congrès annuel.

Les commissions réunies en séances d'études ont établi des rapports qui seront discutés aujourd'hui dimanche, lors de l'assemblée générale qui s'ouvrira à 10 h. 30, à l'Hôtel de Ville.

Ces rapports ont trait à l'assurance des risques sociaux dans l'artisanat ; à la loi du 10 mars 1937 et le projet de règlement d'apprentissage ; la coopération et le crédit dans l'artisanat ; l'assainissement et le contrôle des entreprises artisanales.

La semaine de quarante heures dans les commerces de gros et de demi-gros de bonneterie, mercerie, confection, chaussures, tissus et papiers peints

On nous communique :

Le groupement des grossistes du Nord et la Chambre syndicale des employés de la région lilloise ont conclu le 15 mai en présence de Mme Lesprit et de Mlle Jardin, inspectrices du travail l'accord suivant en ce qui concerne la semaine de 40 heures dans le commerce de gros et demi-gros:

Répartition des heures de travail. — Il a été convenu que l'horaire de travail (cinq jours ouvrables avec repos le samedi) sera le suivant dans tous les établissements dont il s'agit: du lundi au vendredi inclus: travail de 8 h. 30 à 12 h. et de 14 h. à 18 h. 30.

Les fêtes légales seront chômées et non récupérées.

Quant aux fêtes locales, l'usage établi sera maintenu.

Les dérogations permanentes prévues à l'article 5 paragraphes 3, 6 et 8 du décret du 27 avril 1937 seront applicables le samedi.

L'INFANTICIDE D'ELNES EST ACQUITTÉE

Hélène David, 24 ans, domestique à Elnes, accusée d'avoir causé la mort de son enfant nouveau-né, a comparu devant la Cour d'assises du Pas-de-Calais.

Elle a été acquittée.

AU CONSEIL GÉNÉRAL DU NORD

Pour 1936, les dépenses d'assistance ne pourront pas grever de plus de 10 0/0 les budgets communaux du département

Ainsi en ont décidé les conseillers généraux qui ont adopté un système de répartition des charges d'assistance basé sur la valeur du centime additionnel

Les travaux de la commission des finances et du deuxième bureau du Conseil général du Nord ont abouti à l'adoption d'un système de répartition des charges d'assistance entre les communes qui, dans le rapport du Préfet, figure sous le titre: système N° 11

C'est ce système que l'assemblée départementale dans la dernière séance de sa session extraordinaire, samedi après-midi, a adopté comme étant « le moins mauvais » suivant l'expression de M. Lebas.

Le rapport sur la question de la répartition fut lu, dès l'ouverture de la séance, par **M. Robert Descamps.**

On sait que l'ensemble des dépenses d'assistance du département, celles qui sont la conséquence de l'application de huit lois récentes d'assistance, s'élèvent à 100 millions, sur lesquels 36.39 % restent à la charge des communes.

Les commissions du Conseil général étudièrent les systèmes présentés par les services de la Préfecture, en poursuivant le double but d'une répartition proportionnelle à la valeur du centime communal, et combinée avec une formule de compensation qui déchargerait les communes exagérément frappées.

Ces conditions se trouvent réalisées dans le système N° 11 établi par M. Dusaussoy, ancien chef de division à la Préfecture.

Cependant, il est entendu qu'aucune commune ne supportera, proportionnellement aux contingents communaux de 1934, une majoration de dépense supérieure à 10 %.

Cette majoration serait prise en charge par le département et atteindrait 47.000 fr.

M. Couteau, commente ce rapport, précisant bien que le projet n'est valable que pour 1936 et qu'il fait toutes réserves pour l'avenir.

Le but de la réforme, c'est que tous les citoyens soient égaux devant les services d'assistance. Et on n'a fait que corriger légèrement les inégalités anciennes.

Par ailleurs, il faudra rechercher quelles autres ressources communales doivent servir à l'étude d'une répartition de ce genre, telles les ressources provenant des casinos, etc...

D'ailleurs, pour 1937 et 1938 les dépenses seront beaucoup plus élevées. L'essentiel, aux yeux de M. Couteau, c'est d'organiser le contrôle des services d'assistance du département, l'organisation des commissions cantonales, etc., etc.

Le système de répartition présenté à l'assemblée ne séduit point **M. Le Glay** qui se fait le porte-parole des petites communes en déplorant les conséquences qu'engendrera cette répartition pour leurs budgets. Il a recueilli des avis pessimistes auprès des maires qui prétendent que le système « annihile la manière de voir des petites communes ».

Enfin, conclut-il, l'Etat a établi son pourcentage sur les données du budget de 1934; le département doit faire de même.

M. Degroote souligne que le système N° 11 est celui qui jetterait le moins de trouble dans les finances communales.

Tel n'est pas l'avis de **M. Dehé** qui pose à brûle-pourpoint au Préfet, une question au sujet du versement par l'Etat au département et aux communes de 22 millions.

Le Préfet du Nord n'a pas encore cette somme en sa possession.

M. Mahieu. — L'Etat a toujours été en retard pour payer.

La répartition coûtera 66.000 fr. à Roubaix

M. Lebas intervient pour défendre le rapport sur la répartition.

Il déclare qu'il ne faut pas s'en plaindre de trop, car que diraient le maire de Lille à qui la nouvelle répartition coûtera 280.000 frs, et lui, maire de Roubaix, pour qui l'aggravation des charges d'assistance se traduira par une majoration de dépenses de 66.000 frs ?

Il faut adopter la solution la plus équitable et s'il y a augmentation pour certaines communes, il faut constater qu'il y a diminution des charges pour d'autres.

Le ministre du Travail examine ensuite quels autres éléments, telle la taxe sur la valeur locative des locaux à usage professionnel, peuvent être étudiés dans les projets à venir.

M. Le Glay, reprend son argumentation et finalement, le rapporteur, **M. Descamps,** livre ses conclusions, insistant sur la solidarité qui doit lier les communes et sur l'importance de l'étude basée sur la valeur du centime additionnel et non sur son nombre.

M. Mahieu. — La décision que nous allons prendre n'est valable que pour le budget de 1936.

Le président déplore qu'il n'y ait pas un mode unique de répartition basé sur un barème qui tienne compte des nécessités financières modernes.

Mis aux voix, le projet de répartition dont nous avons parlé est adopté à l'unanimité à mains levées, moins une voix, celle de M. Le Glay. M. Dehé a déclaré s'abstenir.

Avant de lever la séance, **M. Mahieu** rend hommage aux services de la Préfecture, à M. Dusaussoy et à son successeur M. Marcy.

Il souhaite enfin que certaines dépenses d'assistance comme celles qui se rapportent aux aliénés, soient assurées par l'Etat.

Répondant, alors que la salle est déjà vidée, à une interpellation hors série, si l'on ose dire, de M. Dehé, **M. Lebas** déclare à propos du fonds national de chômage, que c'est d'abord la retraite aux vieux travailleurs qui fait l'objet de ses préoccupations.

La session extraordinaire du Conseil général est terminée.

Le duc et la duchesse de Windsor sont arrivés au château de Vasserleonburg

Vienne, 5 juin. — Le duc et la duchesse de Windsor sont arrivés à la station frontière d'Arnoldstein, à 23 h. 48, et ont été accueillis par les acclamation de la population.

Ils ont été salués par un représentant du gouverneur de Carinthie, qui remit à la duchesse un bouquet aux couleurs nationales autrichiennes.

Après une courte halte à Arnoldstein, le duc et la duchesse sont repartis en auto pour le château de Vasseleonburg, où ils sont arrivés dans la nuit.

(Ph. Keystone).

LE DUC ET LA DUCHESSE DE WINDSOR, A VENISE, A BORD D'UN CANOT

APPEL AU PATRONAT ET A L'OPINION

Le Centre départemental des jeunes de l'U. N. C. nous communique :

Le Conseil d'administration des Jeunes de l'U. N. C. du Nord, réuni à Somain, à l'occasion d'une journée locale des jeunes,

Tout en redoutant les conséquences catastrophiques de l'expérience économique actuelle, qui nécessite en particulier le rajustement des salaires à un coût de la vie augmentant de plus en plus vite,

Lance un appel pour qu'à l'occasion du rajustement des salaires qui va être fait, les familles nombreuses ne soient pas encore sacrifiées davantage par rapport aux autres.

1° Il demande avant tout, que le gouvernement se décide enfin à relever les taux minima légaux des allocations familiales, restés inchangés de 1933. Carence administrative désastreuse pour les familles assujetties aux caisses de surs-salaires qui ne donnent que le strict minimum. Ces familles voient donc leurs ressources totales diminuées par rapport aux autres travailleurs et l'écart sera encore majoré tant que le gouvernement ne modifiera pas ce décret.

2° Il demande qu'en attendant, le patronat social continue de lui-même à augmenter les taux actuels des allocations familiales, dans le même rapport que les salaires et, en même temps, en consacrant toujours aux caisses de surs-salaire, le même pourcentage des salaires versés. C'est une question de simple justice tout à fait urgente, car les familles nombreuses sont de plus en plus défavorisées. Et cependant, elles sont oubliées ou négligées par la loi ; et même par des syndicats ouvriers qui signent des accords avec des syndicats patronaux pour l'augmentation des salaires sans qu'il soit question de majorer les allocations familiales.

3° Il demande de plus, qu'une organisation soit étudiée pour réaliser le retour de la mère au foyer, à condition que cette dernière ne tienne pas de commerce.

4° D'autre part, les jeunes de l'U. N. C. demandent que dans le projet de réforme fiscale actuellement à l'étude au ministère, pour les nouveaux impôts comme pour la « Contribution nationale progressive » envisagée, des réductions suffisantes soient prévues pour les familles nombreuses qui paient par ailleurs, tant d'impôts indirects de consommation.

CARNET

Naissance

— M. et Mme **Marius Vallery-Lauwyck** ont l'honneur et la joie d'annoncer la naissance de leur petite-fille, **Ghislaine Graulich.**

75, rue Glorieux, Herseaux.

Jeudi 10, vendredi 11.

Cet avis tient lieu de faire part. 811d

Nécrologie

— On annonce la mort, survenue à Douai, de **M. le chanoine Accary,** âgé de 70 ans. Le défunt était aumônier du couvent Sainte-Marie, depuis qu'il avait quitté le décanat d'Orchies en 1929. Il fut aussi professeur à Notre-Dame des Victoires après son ordination, en 1888, puis vicaire à Halluin

Retour de Paris, Mlle **VARLET** *se rappelle au bon souvenir de ses aimables clientes. Elle se fera un plaisir de leur soumettre sa Collection de Mignonnes Nouveautés d'Eté.*
« AU MUGUET » 27, rue de la Gare Confections pour Dames ROUBAIX

Un pick-pocket se fait prendre à Lille

Achille Benoot, ancien garçon de recettes, demeurant 101, rue Jacquemars-Giélée, a été surpris en flagrant délit de vol dans un magasin de la rue de Béthune, à Lille.

Une perquisition opérée à son domicile par la police a fait découvrir plusieurs centaines de francs de marchandises diverses provenant de grands magasins de la ville ainsi que des sacs à main et des portefeuilles.

Benoot qui ne travaille plus, était en possession d'une somme de 36.000 francs.

Roubaix

Aujourd'hui, dimanche 6 juin :

Aujourd'hui: saint Norbert; demain, saint Lié.

Soleil: Lever, 4 h. 51; coucher, 20 h. 48.

Lune: Dernier quartier du 2; nouvelle lune le 8.

Médecins de service. (A n'appeler qu'en cas d'absence du médecin de la famille): MM. les docteurs Moulin, 72, rue de Maubeuge (Tél.: 311.34) et Delelis, 86, rue Daubenton (Tél.: 357.40).

Pharmaciens de garde du samedi soir 5 juin au lundi 7 juin, à 13 h.: MM. Vernaeghe, 32, rue du Bois; Van den Bogaert, 65, rue Jules-Guesde.

Œuvre de St-François-Régis, rue Richard-Lenoir: de 10 h. à 12 h.

Caisse ouvrière de Ste-Elisabeth, 57, rue de Roubaix: de 11 h. 30 à 12 h. 30.

Musée de l'Ecole nationale supérieure des arts et industries textiles: de 10 à 13 h.

Bibliothèque pour tous: rue du Vieil-Abreuvoir, 33 bis; rue Labruyère, 4; rue Bourdaloue, 219; rue de Remiremont, 12.

Mutilés et réformés: à 9 h. 30, assemblée générale, 3, rue de l'Espérance.

Amicale des sous-officiers de réserve: à 9 h. 30, assemblée générale, 10, rue du Maréchal-Foch.

Mutuelle Nadaud: à 10 h., assemblée générale au Casino.

Amicale des Anciens militaires belges: à 10 h., assemblée générale à la Rotonde.

Cinquantenaire de l'Amicale Chanay: à 10 h., concert; à 10 h. 30, manifestation envers M. Clovis Segard; à 15 h., concert; à 17 h., bal.

Anciens médaillés et soldats coloniaux à 10 h. 30, réunion, 138, rue de Lannoy.

Patronage Saint-Martin: à 16 h., bénédiction du nouvel étendard, suivie d'une fête d'été.

Concert d'été au parc Barbieux: de 16 h. 30 à 18 h. 30 par la Fanfare Delattre.

Les funérailles du C. F. Florin au pensionnat Saint-Jean-Baptiste de la Salle à Estaimpuis

Hier samedi 5 juin, ont été célébrées en la chapelle du pensionnat, les funérailles du C. F. Florin, décédé, après 63 années de vie religieuse consacrée à l'éducation de la jeunesse. Un aussi long apostolat dont avait profité notre région, le C. F. Florin ayant enseigné à Roubaix, à Tourcoing, à Givry et à Estaimpuis, devait susciter de nombreuses manifestations de reconnaissance.

Le service funèbre célébré dans la chapelle du pensionnat par M. le chanoine Couthier, assisté de M. l'abbé Samyn et du R. P. Triclot, attira une nombreuse assistance où l'on pouvait remarquer : les CC. FF. Paul, Visiteur, Fructueux, directeur; Félien, Victor, Fidèle, Frumence-Louis, Fidence, anciens professeurs dans la maison ; les CC. FF. directeurs des communautés voisines; MM. Gomane, secrétaire de la Fédération des Amicales; Selosse, Picavet, du Comité fondateur; Cauchy, de la Fédération de Tourcoing; Duburcq, Cordonnier, Delcroix, Charles, Diagoras, Cheval, Ventroys, Delanghe, du Comité de l'Association et de nombreux anciens élèves.

LE T.C. FR. FLORIN

Un élève du pensionnat exprima les sentiments de reconnaissance des élèves au moment où la dépouille du C. F. Florin allait quitter l'établissement ; M. Diagoras, au nom de l'Association, rappela que le défunt avait posé la première pierre du groupement amical, en 1896.

Un long cortège, pieux et recueilli, suivit le C. F. Florin jusqu'au cimetière d'Estaimpuis où il a été inhumé.

Les prochaines fêtes du Jean-Ghislain et du Sacré-Cœur

Le comité du Jean-Ghislain et du Sacré-Cœur a définitivement arrêté le programme des fêtes officielles dans ces quartiers, avec le concours de l'Administration municipale.

Les festivités se dérouleront les samedi 3 et dimanche 4 juillet.

En voici les grandes lignes :

Samedi 3 juillet : à 15 h., course cycliste ouverte aux plus de 16 ans ; à 18 h., réception de la Musique divisionnaire du 43e R.I ; à 10 h., place de l'Abattoir, concert par la Musique du 43e R.I., sous la direction du capitaine Tournon.

A 20 h. 30, une réception, suivie de collation, sera donnée aux musiciens, au siège du comité, 149, rue de l'Ommelet.

A 21 h., fête de nuit, avec le concours des sections féminines de la « Fraternelle » de Mouveron, accompagnés par un orchestre viennois.

Les détails du programme paraîtront ultérieurement, ainsi que ceux de la journée du dimanche 4 juillet, qui verra un grand nombre de sociétés carnavalesques étrangères participer au carnaval d'été prévu pour ce jour-là.

Nouveaux succès des élèves de l'Ecole nationale supérieure des Arts et Industries textiles

Nous sommes heureux d'annoncer et de souligner le nouveau et éclatant succès remporté par les élèves de l'Ecole nationale supérieure des arts et industries textiles de Roubaix qui, au 47e concours général annuel de composition décorative et industrielle, organisé sous les auspices du ministère de l'Education nationale, entre les élèves des écoles des Beaux-Arts et d'art décoratif (industriel) et technique de France et d'Algérie, concours où ils ont obtenu les deux premières récompenses.

En effet, Mlle Assemaine et M. Beerblock, élèves de notre école nationale de la place Chevreul ont été classés premiers ex-æquo à ce concours, avec attribution à chacun d'une prime de 500 fr., pendant que Mlle Faveur se voit décerner la 4e mention, se classant 12e sur un ensemble de 189 concurrents.

Ce succès venant après tant d'autres prouve jusqu'à l'évidence l'excellence des méthodes en honneur dans les sections d'art de cet établissement.

Dans le domaine technique, les succès ne sont pas moindres et nos concitoyens apprendront avec quelque fierté que les laines et les soies destinées à la fabrication de tapisseries de la manufacture nationale de Beauvais sont maintenant teintes en totalité par les élèves de la section de teinture.

Signalons, de plus, l'importance de la participation des sections de tissage, 1re année, robes et draperies, et 2e année, grands façonnés, à l'exposition universelle de 1937 à laquelle l'école de Roubaix a eu la mission de représenter les différents enseignements textiles donnés en France.

Toutes ces consécrations sont tout à l'honneur du directeur, M. Chaleyé, et de ses excellents collaborateurs chargés des cours théoriques, artistiques et techniques.

Laissons les trottoirs... aux piétons

La scène se passe à l'entrée de la rue Pellart où, devant les numéros pairs, stationne une longue file d'automobiles, transformant le trottoir — déjà si étroit — en un espèce de couloir peu praticable.

Une dame poussant sa voiture d'enfant vient de la rue du Pays. Elle prend donc ce même trottoir, tenant ainsi sa droite. Elle passe entre les habitations et les voitures sur un trottoir tout juste assez large....

Entretemps, arrive un cycliste qui pose son vélo contre le mur et entre dans l'une des maisons. Voici la dame en question dans l'impossibilité d'avancer. Que faire?

Un monsieur obligeant prend le vélo et le place au mieux au bord du trottoir dans le ruisseau. Et la dame peut passer.

Mais le cycliste, réapparaissant, prend la chose de très mauvaise part, prétend qu'on avait l'intention de lui voler son vélo et déclare que le monsieur obligeant aurait été responsable s'il était arrivé quelque dommage à sa machine; il s'en va non sans avoir distribué plusieurs épithètes malsonnantes.

Evidemment, tous les cyclistes ne sont pas aussi peu polis. Mais pourtant il est bon de leur rappeler que les trottoirs appartiennent aux piétons, et qu'ils ne doivent pas servir de garage aux machines, surtout si elles doivent empêcher la circulation.

Les automobilistes doivent aussi veiller à ne pas laisser leurs portières ouvertes, telles des barrières où viennent se cogner les piétons et à ne pas les ouvrir sans s'être assurés qu'elles n'iront pas heurter quelqu'un.

Rappelons-nous que, si la rue appartient à tout le monde, chacun doit y tenir sa place. Ainsi faisant, la circulation deviendra plus facile.

L'action professionnelle des employés des professions judiciaires

Le Comité d'action des professions judiciaires nous communique :

Les employés de professions judiciaires, clercs d'huissiers, syndics de faillites, secrétaires d'avocat, employés de greffes, de justice de paix et de commerce de Roubaix-Tourcoing, ont tenu hier à Roubaix, au siège de l'Union locale des syndicats libres, une importante réunion d'information, avec le concours de M. Flacre, du Comité d'action des professions judiciaires et de M. Hevers, secrétaire des Comité régionaux professionnels de la C.F.T.C.

Compte-rendu a été donné des différentes démarches tentées auprès des organisations patronales intéressées, démarches qui, à ce jour, n'ont donné aucun résultat pratique.

Après un très long échange de vues, au cours duquel furent envisagés les différents moyens d'action, les délégués ont adopté l'ordre du jour suivant :

« Le Comité d'action des professions judiciaires : considérant le mutisme des différentes lois sociales à l'égard de leur profession;

» considérant que les quelques lois qui leur son applicables (allocations familiales, congés payés, notamment, sont rarement respectées;

» considérant par ailleurs la force d'inertie qu'on semble vouloir opposer à leurs légitimes revendications, décide de mener par tous moyens de conciliation en son pouvoir, tant auprès des pouvoirs publics qu'auprès des organisations patronales intéressées, une action énergique en vue de l'obtention d'une convention collective comportant notamment les barèmes minima de salaires, l'application loyale et à des taux comparables à ceux des professions voisines, des allocations familiales, l'application de la semaine de 40 h. en cinq journées de 8 h.;

» envoie son salut sympathique et ses encouragements aux camarades de Paris, pour l'action qu'ils mènent en vue de l'amélioration de leurs conditions de travail;

» fait un appel pressant à tous les collègues de la profession pour qu'ils rallient son organisation.

Le Comité d'action des professions judiciaires tient une permanence à Lille, 1, rue St-Genois, les mercredis et jeudis de chaque semaine, à partir de 19 h.

Les palmes académiques à M. Henri Hay

Nous avons dit que, lors du banquet que présidèrent les ministres, MM. Lebas et Léo Lagrange, le 30 mai, à l'Hôtel de Ville, M. Châtelet, délégué officiel du ministre de l'Education nationale, avait remis les Palmes académiques à M. Henri Hay.

Ce dernier, employé de mairie, est né le 13 avril 1902.

Il fut aussi trésorier de la Fédération des Amicales laïques de Roubaix et des sections d'Education physique.

Membre du comité directeur et délégué de l'Amicale Pierre-de-Roubaix, M. Hay était déjà titulaire de la plaquette de bronze de la Ligue française de l'Enseignement.

Nous lui adressons toutes nos félicitations.

L'activité des services de l'abattoir et des denrées alimentaires

Voici la statistique du mois d'emai, relative aux opérations de l'abattoir, du minck et des halles.

A l'abattoir, les animaux suivants ont été sacrifiés pour subvenir aux besoins de la population: 719 bœufs et vaches, 923 veaux, 192 moutons, 1.044 porcs 125 chevaux, 1 âne, soit pour l'ensemble 478.362 kilos de viandes, dont 264.094 kilos consommés à Roubaix et 214.268 kilos sortis de la ville. Dans le poids total la viande de cheval représente 33.189 kilos.

Le service d'inspection de l'abattoir a saisi 2.006 kilos de viandes et abats impropres à la consommation.

D'autre part, aux Halles centrales, il a été introduit 152.574 kilos de viandes foraines, dont 277 kilos de viandes congelées, et 1.322 kilos de viandes diverses (lapins, poulets, etc.) et fruits ont été saisis pour cause de corruption et autres.

Enfin, en ce qui concerne le service ambulant et le marché au poisson, il a été procédé à la saisie de 305 kilos de denrées diverses (fromages, conserves, fruits, etc.) et poissons ne remplissant pas les conditions voulues pour être livrées à la consommation.

La loi des quarante heures en pharmacie

Un décret ministériel en date du 20 mai 1937 a rendu la loi des 40 heures applicable à la pharmacie de détail.

En conséquence, le public de Roubaix et ses cantons est prié de vouloir bien noter que les pharmacies sont, dès maintenant, ouvertes à 9 h. et fermées à 19 h. 30, les mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi ; le lundi, de 12 h. à 19 h. 30.

Le service de garde du dimanche est prolongé jusqu'au lundi à 12 h.

A l'Amicale des anciens militaires belges

L'assemblée de l'Amicale a lieu ce jour au Café de la Rotonde, à 10 h., sous la présidence d'honneur de M. Thaune, consul général de Belgique. Les membres sont instamment priés d'assister nombreux à cette réunion, où ils entendront exposer différents sujets les concernant.

Au cours de la réunion, plusieurs plaquettes seront remises et l'assemblée se terminera par une brillante tombola.

Les dames sont invitées cordialement.

L'insigne de la société sera exigible pour les membres.

Immédiatement avant l'assemblée, une permanence spéciale fonctionnera encore pour la délivrance des certificats de présence. Celle-ci étant la dernière, les retardataires sont priés de se mettre en règle.

Aujourd'hui, assemblée générale de la Mutuelle Nadaud

C'est aujourd'hui dimanche 6 qu'a lieu l'assemblée générale, à 10 h., au Casino de Roubaix, 50 bis, Grande-Rue, sous la présidence de M. Fernand Motte, président d'honneur.

Les membres de la section féminine et les assurés sociaux qui n'auraient pas reçu de convocation peuvent se présenter, munis de leur livret et de la carte d'adhérent. Les malades et les militaires se feront remplacer par un membre de leur famille, à seule fin de participer à la tombola. Les portes seront ouvertes à 9 h. 30.

Les foires aux plaisirs

Dans le quartier de l'Epeule

Cette fête de charité annuelle se prépare activement pour les samedi 12 et dimanche 13 juin. Le Comité d'organisation nous prie de rappeler que tous dons en espèces et en nature sont reçus avec la plus vive reconnaissance au 32, rue Newcommen ou au 36, rue Bell. Il faut, en effet, beaucoup d'objets et d'articles de tous genres pour achaland les comptoirs et attractions. Les organisateurs font un pressant appel à la générosité de tous ceux qui comprennent le bien profond exercé par les œuvres paroissiales de la jeunesse.

Le concours des étalages des commerçants de l'Epeule connaît un vif succès. Les feuilles de concours, en vente chez ces commerçants, s'envolent rapidement. Pour le concours des enfants costumés du samedi soir, on peut trouver du papier de soie au 2, rue de Wasquehal.

Au Cercle de la rue de Rocroi

De plusieurs côtés diverses questions ont été posées au sujet de la fête des 12 et 13 juin. Nous apportons les précisions suivantes pour éviter tout malentendu:

D'abord, la foire aux plaisirs commence bien le samedi 12. Les attractions variées, les balançoires, l'auto mystérieuse, etc., recevront les clients le samedi après-midi; le samedi, à 19 h., le buffet ouvrira ses portes, ce qui permettra aux visiteurs de rester souper rue de Rocroi, pour profiter de l'animation et des occasions du premier jour.

Quant au concours des animaux, qui intéresse tous les passants de la rue de Lannoy, il ne dure pas jusqu'au samedi 12, car il faut laisser au jury le temps de dépouiller les nombreuses réponses. Il devait se terminer le lundi 7. Cependant, pour permettre à tous les amateurs de tenter leur chance, les commerçants qui ont organisé le concours acceptent de laisser les animaux exposés jusqu'au mardi 8. Les réponses devront être remises aux adresses indiquées sur la feuille du concours, le mercredi 9, dernier délai. Le jury fera diligence pour dresser la liste des gagnants avant l'ouverture de la foire.

La grande fête d'été du patronage Saint-Martin

Le travail d'organisation des derniers jours s'est effectué dans l'ordre le plus parfait et avec un entrain étonnamment joyeux. Tout a été ordonné avec soin, et même le plus petit détail a été l'objet et l'attention de ceux qui ont pris en charge de faire de cette fête une manifestation convaincante de l'activité et de la vie du patronage Saint-Martin. Nous sommes persuadé que de nombreux visiteurs voudront juger par eux-mêmes le bel effort fourni. Les parents des enfants des jeunes gens voudront surtout se rendre compte de tout ce que l'on réalise pour leurs fils et encourager aussi toutes les bonnes volontés qui se dépensent à leurs services. Quant à ceux qui veulent se distraire, ils n'ont pas à hésiter un seul instant, qu'ils se rendent cet après-midi au 57 de la rue Saint-Antoine....

A 16 h., bénédiction du nouvel étendard, suivie d'une grande, joyeuse et attrayante foire aux plaisirs.

Les concours des cours classiques de piano

Les concours des cours classiques de piano auront lieu le jeudi 10 juin et seront présidés par le maître I. Philipp, officier de la Légion d'honneur, membre du Conseil supérieur.

Les opérations du fonds municipal de chômage

Voici le détail des secours alloués durant la semaine du 30 mai au 5 juin aux sans-travail roubaisiens:

Chômeurs à 8 fr., 2.944; chômeurs, à 4 fr. 50, 261; conjoints à 4 fr. 50, 899; ascendants à 4 fr. 50, 14; mineurs à 4 fr., 1.038 soit un total de 5.147 personnes pour une somme globale de 223.700 fr.

A cette somme viennent s'ajouter les subventions exceptionnelles allouées par la Ville aux caisses syndicales de chômage qui, pour la semaine du 23 au 29 mai se sont élevées à 10.909 fr. 63.

On va restaurer la chaussée de la rue de la Vigne

En raison des travaux de restauration de la chaussée pavée de la rue de la Vigne (partie comprise entre le boulevard de Strasbourg et le quai de Nantes), et pour prévenir tout accident et faciliter ainsi l'exécution des travaux; la circulation des voitures et cycles de toutes sortes sera interdite dans la partie comprise entre le boulevard de Strasbourg et le quai de Nantes, à partir du lundi 7 juin jusqu'à l'achèvement des travaux.

Pendant ce laps de temps, la circulation sera déviée par le boulevard de Metz, les rues de Constantine et Delespaul.

Seule est autorisée la circulation des tramways et la Compagnie l'Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing.

La croix du combattant volontaire

Nous avons anno